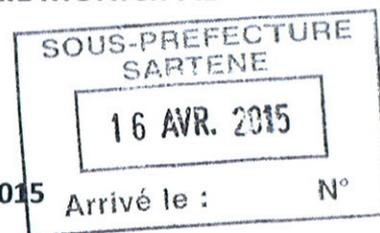


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DELIBERATION N° 14 / 2015**

Séance du 10 avril 2015

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015



Nombre de membres : **10**
 Afférents au conseil : **10**
 En exercice : **10**

Date de la convocation : 03/04/2015
 Date d'affichage : 03/04/2015
 Ayant délibéré : 9
 Votés Contre : 0
 Votés Pour : 9
 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivèse, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENOUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	Etait absent
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de reconduire pour 2015 les taux des quatre taxes directes locales appliqués pour l'année 2014 à savoir :

- **Taxe d'habitation : 23,78 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 14,89 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 74,90 %**
- **C. F. E. : 18,48 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire. Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE
 Le 14 avril 2015

Le Maire,
 Jean-Luc MILLO

